

## Tableau de garanties Macif Mutuelle Santé

## Garanties en vigueur au 1er janvier 2025

Les remboursements exprimés en pourcentage le sont par rapport aux bases de remboursement de la Sécurité sociale en incluant son remboursement. Ces garanties sont accordées sous réserve d'une intervention du Régime obligatoire. Les remboursements exprimés en euros correspondent au remboursement de la mutuelle seule hors remboursement de la Sécurité sociale, sauf disposition contraire mentionnée dans le tableau de garanties. Les forfaits s'entendent par assuré. Le tableau de garanties indique les plafonds de remboursement des dépenses de santé effectuées par l'assuré ayant respecté le parcours de soins. Ces remboursements sont effectués en excluant la participation forfaitaire et la franchise annuelle de l'assuré qui restent à sa charge et dans la limite des dépenses engagées par l'assuré. Pour les actes hors parcours de soins, les remboursements de la mutuelle sont identiques en montant à ceux effectués dans le cadre du parcours de soins à l'exception des dépassements d'honoraires qui ne sont pas pris en charge. Les remboursements, forfaits, limites, plafonds et délais d'attente s'entendent par assuré. Sauf exceptions mentionnées dans le tableau, les forfaits sont annuels et la référence est l'année civile.

LES FORMULES "SOINS" PROPOSÉES :	PRIMO	ÉCONOMIQUE	ESSENTIELLE	ÉQUILIBRÉE	ÉTENDUE *	EXCELLENCE *
HOSPITALISATION (y compris ambulatoire) (1)						
Honoraires (chirurgicaux et médicaux)						
- médecins non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée		100 %	100 %	125 %	175 %	200 %
médecins adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %
tadiologie	100 %	100 %	100 %	125 %	175 %	200 %
médecins non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée		100 %	125 %	150 %	200 %	250 %
Innoraires paramédicaux (2)	100 %	100 %	100 %	125 %	175 %	200 %
analyses et examens de laboratoire	100 %	100 %	100 %	125 %	175 %	200 %
articipation forfaitaire sur les actes techniques égaux ou supérieurs à 120 €	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
orfait journalier hospitalier	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
orfait patient urgences	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	3
rais de transport						100 %
rais de séjour	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière médecine, chirurgie, obstétrique, maternité		_	30 € par nuit	50 € par nuit	70 € par nuit	80 € par nuit
soins de suite et de réadaptation, psychiatrie	-		30 € par nuit (limité	50 € par nuit (limité	70 € par nuit (limité	80 € par nuit (limité
			à 60 nuits par an) <sup>(3)</sup>			
Chambre d'accompagnant avec nuitée (lit et frais de repas)						
médecine, chirurgie, obstétrique, maternité			10 € par nuit	20 € par nuit	25 € par nuit	30 € par nuit 30 € par nuit <sup>(3)</sup>
Chambre particulière ambulatoire			10 € par jour	15 € par jour	20 € par jour	25 € par jour
onoraires chirurgicaux, médicaux, paramédicaux, radiologie, analyses	-	-	. ,	, ,		
onoraires chirurgicaux, medicaux, paramedicaux, radiologie, analyses t examens de laboratoire en cas d'hospitalisation à l'étranger	100 %	100 %	100 %	100 %	120 %	140 %
PRIME NAISSANCE						
rime naissance	100 € par enfant	100 € par enfant	100 € par enfant	100 € par enfant	100 € par enfant	100 € par enfant
SOINS COURANTS						
lonoraires médicaux - Consultations médecine générale et spécialiste						
médecins non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée		100 %	100 %	125 %	175 % 200 %	200 %
médecins adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %
ladiologie médecins non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	100 %	100 %	100 %	125 %	175 %	200 %
médecins adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée		100 %	125 %	150 %	200 %	250 %
onsultations de psychologues remboursées par le Régime obligatoire	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
onoraires paramédicaux (2)	100 %	100 %	100 %	125 %	175 %	200 %
Analyses et examens de laboratoire	100 %	100 %	100 %	125 %	175 %	200 %
Médicaments et honoraires de dispensation						
pharmacie remboursée à 65 % par le RO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
pharmacie remboursée à 30 % par le RO	30 % (4)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
pharmacie remboursée à 15 % par le RO		15 % (4)	100 %	100 %	100 %	100 %
ransport hors hospitalisation	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Honoraires médicaux, paramédicaux, radiologie, analyses et examens de laboratoire en cas de soins courants à l'étranger	100 %	100 %	100 %	100 %	120 %	140 %
PRÉVENTION ET MIEUX-ÊTRE						
éances Mieux-être (5) ostéopathe, acupuncteur, diététicien, chiropracteur, pédicure, podologue, psychologue (non remboursé par le RO), sophrologue, hypnothérapeute activité physique adaptée	-	-	25 € par séance 2 séances par année civile	35 € par séance 3 séances par année civile	45 € par séance 3 séances par année civile	45 € par séance 4 séances par année civile
harmacie non remboursée contraception, tests de grossesse et d'ovulation, autotest VIH matériel de surveillance de l'hypertension artérielle vaccins prescrits et non remboursés par le Régime obligatoire (dont vaccin antigrippal) homéopathie, médicaments prescrits ou référencés ANSM	20 € par an Prestations limitées à : vaccin anti grippal, contraception, autotest VIH	20 € par an Prestations limitées à : vaccin anti grippal, contraception, autotest VIH	30 € par an	40 € par an	60 € par an	80 € par an

(1) Sont exclus les séjours en établissements médico-sociaux (tels que notamment les maisons d'accueil spécialisées, les centres médico-éducatifs, les instituts psychopédagogiques, les centres de rééducation professionnelle), les séjours en établissements pour personnes âgées ou dépendantes (tels que notamment les EHPAD et les maisons de retraite), les séjours en atteliers thérapeutiques, les hospitalisations et séjours en établissements, centres ou services dits de longs séjours. (2) Entrent dans cette catégorie les honoraires des infirmiers/ères, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures, pobliques en charge par le Régime obligatoire. Les sages femmes sont assimilées à cette catégorie Les forfaits chambre accompagnant gorunt is pour une hospitalisation en soins de suite, réadaptation et psychiatrie sont chacun versés dans la limite globale de 60 nuits par an. Les prestations versées au cour pour les séjours en Médecine, Chirurgie, Obstétrique et Maternité sont compatibilisées dans cette limite globale annuelle et viennent donc en déduction. (4) Remboursement par le Régime obligatoire uniquement. (5) Limite globale annuelle pour l'ensemble des sépoirs en Médecine, Chirurgie, Obstétrique et Maternité sont compatibilisées dans cette limite globale annuelle pour l'ensemble des sépoirs en Médecine.

Dispositif de pratique tarifaire maîtrisée: OPTAM pour les médecins de secteur 2 qui choisissent d'y adhérer et OPTAM-ACO pour l'Anesthésie, Chirurgie et Obstétrique / ANSM: Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé / RO: Régime obligatoire / LPP: Liste des Produits et Prestations



## Tableau de garanties Macif Mutuelle Santé

## Garanties en vigueur au ler janvier 2025

Les remboursements exprimés en pourcentage le sont par rapport aux bases de remboursement de la Sécurité sociale en incluant son remboursement. Ces garanties sont accordées sous réserve d'une intervention du Régime obligatoire. Les remboursements exprimés en euros correspondent au remboursement de la mutuelle seule hors remboursement de la Sécurité sociale, sauf disposition contraire mentionnée dans le tableau de garanties. Les forfaits s'entendent par assuré. Le tableau de garanties indique les plafonds de remboursement des dépenses de santé effectuées par l'assuré ayant respecté le parcours de soins. Ces remboursements sont effectuées en excluant la participation forfaitaire et la franchise annuelle de l'assuré qui restent à sa charge et dans la limite des dépenses engagées par l'assuré. Pour les actes hors parcours de soins, les remboursements de la mutuelle sont identiques en montant à ceux effectués dans le cadre du parcours de soins à l'exception des dépassements d'honoraires qui ne sont pas pris en charge. Les remboursements, forfaits, limites, plafonds et délais d'attente s'entendent par assuré. Sauf exceptions mentionnées dans le tableau, les forfaits sont annuels et la référence est l'année civile.

LES NIVEAUX "ÉQUIPEMENTS" PROPOSÉS :	0	1	2	3*	EXCELLENCE*
DENTAIRE					
ctes et soins dentaires	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
oins d'obturation Inlay/Onlay/Overlay	100 %	100 %	100 % + 100 €	100 % + 150 €	100 % + 200 €
				100 10 100 0	100 10 200 0
rothèses dentaires 100 % Santé (i)	Remboursement intégral (7)	Remboursement intégral <sup>(7)</sup>	Remboursement intégral (7)	Remboursement intégral <sup>(7)</sup>	Remboursement intégral (7)
utres prothèses dentaires remboursées par le RO couronnes dentaires transitoires	100 %	100 %	20 € par couronne transitoire	35 € par couronne transitoire	50 € par couronne transitoire
ouronnes dentaires	100 %			300 € par couronne	400 € par couronne 900 € par bridge
ppareil dentaire amovible (1 à 3 dents)	100 %	100 %			400 € par appareil
nlay-core	100 %	100 %	60 € par Inlay-core	90 € par Inlay-core	120 € par Inlay-core
lent supplémentaire ou réparation sur bridge et appareil dentaire amovible		100 %	15 € par dent ou réparation	25 € par dent ou réparation	35 € par dent ou réparation
thodontie remboursée par le RO®	100 %	100 € par semestre	200 € par semestre	350 € par semestre	450 € par semestre
thodontie non remboursée par le RO®	-	-	100 € par semestre	150 € par semestre	200 € par semestre
plants dentaires	-	-	250 €	350 €	450 €
rodontie non remboursée par le RO	-	-	150 €	200 €	250 €
Pour les soins d'obturation inlay/Onlay/Overlay, les autres prothèses dentaires remboursées par le RO, orthodontie remboursée ou non par le RO, les implants dentaires, la parodontie, un plafond annuel global 'applique :					
année 1 (jusqu'à la fin du 12e mois d'affiliation de l'assuré)			500 €	750 €	1 000 €
année 2 (jusqu'à la fin du 24e mois d'affiliation de l'assuré)année 3 (jusqu'à la fin du 36e mois d'affiliation de l'assuré)	······		1 000 €	1 250 €	1500 €
PTIQUE					
quipements 100 % Santé (monture et verres) (a	Remboursement intégral <sup>(7)</sup>	Remboursement intégral (?)	Remboursement intégral (7)	Remboursement intégral <sup>(7)</sup>	Remboursement intégral <sup>(7)</sup>
itres montures et verres remboursés par le RO	300.04		60 €		100 € (9)
nonture adulte et enfanterre correction simple (l'unité)		20 €			100 €
erre correction complexe (l'unité)				140 €	200 €
enfort si verre hypercomplexe (l'unité)		-	30 €	40 €	50 €
e nombre d'équipement optique (2 verres + 1 monture) est limité à 1 équipement par période de 2 ans, à l'exc	eption des cas pour lesquels un reno	uvellement anticipé est possible règle	ementairement. Pour chaque assuré, le	point de départ de la période corresp	ond à la date de l'équipement.
ntilles de contact	100 % (10)	80 €	130 €	180 €	230 €
irurgie réfractive de l'œil [11]		-	-	300 €	400 €.
IDES AUDITIVES					
uipements 100 % Santé 10 Santé	Remboursement intégral (7)	Remboursement intégral <sup>(१)</sup>	Remboursement intégral (7)	Remboursement intégral ೧	Remboursement intégral <sup>(ग)</sup>
utres aides auditives remboursées par le RO					
appareil acoustique (> 20 ans)		100 %			750 € par appareil
appareil acoustique (≤ 20 ans)		100 %		750 € par appareil	850 € par appareil
e nombre d'équipement (1 appareil acoustique) est limité à 1 équipement par oreille et par période de 4 ans. tre de la garantie "Autres aides auditives remboursées par le RO / appareil acoustique (≤ 20 ans)" ne peut êtr	Pour chaque assure, le point de depa re supérieur à 440 € par appareil, afin	rt de la periode correspond a la date 1 de respecter les plafonds de rembou	de l'equipement. Pour les assures du F irsement prévus par le contrat respons	Regime Alsace-Moselle, le montant for able.	faitaire rembourse par la mutuel
tretien, piles et accessoires remboursés par le RO	100 %	30 €	40 €	50 €	60 €
PPAREILLAGE					
atériel médical (2)	100 %	100 %	150 %	200 %	250 %
pareils de basse vision (13)	100 %	100 % + 250 €	100 % + 250 €	100 % + 250 €	100 % + 250 €
hicules pour handicapés physiques	100 %	100 % + 1 500 €	100 % + 1 500 €	100 % + 1 500 €	100 % + 1 500 €
URES THERMALES REMBOURSÉES PAR LE RÉGIME OBLIGATOIRE	100 /0	100 % 1 300 €	100 % . 1 300 C	100 % 1 300 €	100 /3 - 1 300 €
		100 %	100 % + 100 €.	100 % + 200 €.	100 % + 300 €
oins, transport, et hébergement	=	100 %	100 % + 100 €	100 % + 200 €	100 % + 300 €

(6) Its que définis réglementairement. (7) Dans les limites et conditions de la réglementation en vigueur. (8) Forfait par semestre de traitement, pouvant être proratisé selon la durée effective de traitement. (9) Par exception, ce forfait de 100 € correspond au remboursement de la mutuelle en incluant le remboursement de la Sécurité sociale. (10) Uniquement les lentilles prises en charge par le Régime obligatoire. (11) Hors tître IV de la LPP, objets contraceptifs, basse vision et aides auditives. (13) Aides visuelles pour les personnes dont l'acciuté visuelle vouc correction est inférieure à 4/10e.

Les garanties sont accordées dans les conditions et limites prévues au contrat. Macif Mutuelle Santé est un contrat responsable au sens de l'article L.871-1 du Code de la sécurité sociale.

MOIDMINE

MINIONIANSE

Le contrat MACIF MUTUELLE SANTÉ, distribué par la Macif, est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Étienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA Assurances - Société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances. RCS Niort 481 511 632. Siège social : 118 avenue de Paris - CS 40000 - 79033 Niort cedex 9.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort.

<sup>\*</sup> Sur les formules identifiées, votre Demande d'assurance peut faire mention de l'application d'un délai d'attente. Dans ce cas, vous bénéficiez, pendant 3 mois suivant la prise d'effet du contrat, des garanties de la formule ÉQUILIBRÉE 2.